

Saint-Denis, vendredi 15 mai 2020

À l'attention de

M. Stéphane TROUSSEL
Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

M. Emmanuel CONSTANT
Vice-Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

s/c de

M. Cédric PLUVINAGE
Principal du collège Henri Barbusse
Saint-Denis (93)

M. le Président,

Les personnels du collège Henri Barbusse (Saint-Denis) sont en profond désaccord avec les propos que vous avez tenus dans les médias, vendredi 8 mai dernier, où vous annoncez la réouverture des collèges le 25 mai pour accueillir les élèves prioritaires. Dans ce but, vous avez demandé à ce que les agent.e.s techniques soient de retour dans les établissements scolaires dès le lundi 18 mai. Cette décision est prématurée, dangereuse et inacceptable : nous vous rappelons qu'à ce jour le département de la Seine-Saint-Denis est toujours classé en zone rouge, ce qui indique notamment une circulation active du COVID-19. Cette reprise anticipée, sans concertation avec les différentes catégories de personnels, ne pourrait qu'engendrer de la désorganisation et de la confusion et mettre gravement en danger la santé des personnels, des élèves et de leurs familles.

Le département de la Seine-Saint-Denis, département le plus pauvre de France métropolitaine, connaît la surmortalité la plus élevée liée au COVID-19. Ce département compte parmi ceux qui ont le nombre de médecins le moins important alors même que le taux de maladies chroniques y est élevé (diabète, maladies cardiovasculaires et respiratoires). N'oublions pas que de nombreux.ses travailleur.euse.s de ce département ont été obligé.e.s de travailler au plus fort de l'épidémie et ont payé un lourd tribut. Sous couvert de lutter contre les inégalités sociales, l'effet d'annonce créé par vos propos vient abonder dans le sens des décisions gouvernementales qui n'ont qu'un seul objectif : faire reprendre le travail au plus grand nombre de personnes afin de ne pas enrayer l'économie et les profits qui vont avec.

Nous exigeons que le Conseil départemental renonce à convoquer les personnels territoriaux à partir du lundi 18 mai, date du CHSCT départemental au cours duquel doit être présenté le protocole de reprise des agent.e.s techniques censé leur apporter des garanties quant à la protection sanitaire à laquelle ils.elles ont droit.

Nous vous informons également qu'aucun.e personnel d'enseignement et d'éducation ne se présentera au collège ni à partir du 25 mai ni les semaines suivantes si le département est toujours classé en zone rouge et si les conditions sanitaires ne sont pas réunies.

Les personnels du collège Henri Barbusse (Saint-Denis)